

A Paris le 26 novembre 2012

Objet : Réponse du Comité 21 à la consultation sur le Plan national en faveur de la RSE

Monsieur le Commissaire général au Développement durable,

Vingt ans après le Sommet de la Terre de Rio en 1992, l'Etat français ne s'est pas encore doté d'un cap pour la RSE, assorti d'indicateurs chiffrés auxquels l'ensemble des acteurs, privés mais aussi publics, pourraient se référer. A cet égard, le Comité français pour le développement durable (dit Comité 21) salue l'initiative de l'Etat de répondre à la demande de la Commission européenne en créant un Plan national de la RSE. Pour autant, il nous semble que le texte proposé s'apparente davantage à un état des lieux qu'à un véritable projet politique.

Ce plan national devra servir de gouvernail, en impulsant des choix opérationnels en matière d'innovation, de recherche, de mutations économiques et sociales des entreprises et des territoires, mais aussi de formation des professionnels. L'enjeu est d'apporter une vision commune permettant aux acteurs de mieux comprendre, pour mieux relever les défis qui nous sont posés. L'Etat doit en ce sens piloter, arbitrer et faciliter la mise en œuvre d'une transition vers un monde plus durable.

Le Comité 21 constate une prolifération d'initiatives nationales sur le développement durable, sans réelle articulation : SNDD, Agenda 21, PCET, plan déchets, labels RSE, label égalité professionnelle, etc. Or, l'article 53 du Grenelle de l'environnement engage l'Etat à « soutenir » la création de labels sur ces domaines. Cela ne règle pas la difficulté liée au foisonnement de labels RSE développés par des opérateurs privés, ni la qualité des démarches engagées. En la matière, l'Etat devrait être le garant de labels fiables et opérants.

Il faut donc aujourd'hui renforcer le niveau d'ambition de l'ensemble de ces démarches, en optimiser les résultats, sur la base d'une véritable architecture nationale de la RSE qui servira, par là même, les enjeux économiques de la France à l'international. En bref, il s'agit d'organiser la convergence et la lisibilité de ces dispositifs pour renforcer la performance de chaque échelle d'actions, des TPE aux multinationales, et ce avec les acteurs du territoire.

Pour y parvenir, le Comité 21 invite l'Etat à renforcer la gouvernance nationale de la RSE, à travers :

1. **L'élaboration d'un cadre national du dialogue** dans la continuité – par exemple - des travaux menés par Corinne Lepage en 1996 (charte de concertation). Comme le rappelle l'ISO 26 000, le dialogue avec les parties prenantes est un pilier fondamental

d'une démarche de Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). Il conditionne la légitimité et l'efficacité des stratégies menées, sous réserve qu'il dépasse le simple exercice de communication et d'information.

2. **La création d'un espace de savoir, de recherche et de prospective sur la RSE permettant l'innovation grâce à l'expérimentation.** Ce travail devra être réalisé en lien avec les Universités, les grandes écoles et les centres de recherche pour anticiper les mutations économiques, prendre la mesure des risques et faire évoluer les comportements au sein des entreprises. Certains travaux de recherche devront également être menés sur les nouveaux modèles économiques (économie circulaire, économie de la fonctionnalité, ESS, ...), l'innovation sociale et technologique et sur les méthodes de mesure, notamment le retour sur investissement des démarches de développement durable.
3. **L'intégration, dans les conventions menées avec les fédérations professionnelles, d'engagements sur la formation continue.** La mutation écologique, économique et sociétale à laquelle nous invite le développement durable doit impérativement s'accompagner de la formation des professionnels. Cette formation doit être massifiée pour être réussie, et ce à l'échelle de tous les territoires français.
4. **La mise en place d'une ingénierie fiscale et contractuelle cohérente avec les principes de la RSE.** En ces temps de disette budgétaire, il convient de réfléchir à la cohérence et à l'efficacité des dispositifs financiers en supprimant les outils fiscaux néfastes à l'environnement et en conditionnant les aides à des critères de durabilité. Ces démarches doivent être articulées avec le plan du gouvernement pour relancer la compétitivité de l'économie française.
5. Si le Plan national accorde une place à **l'Etat exemplaire**, il nous semble important d'y donner une réelle ambition en particulier concernant : le dialogue avec les parties prenantes et l'exemplarité de l'Etat comme donneur d'ordre (délais de paiement, allocation des subventions, en particulier auprès des petits fournisseurs ou prestataires qui souffrent souvent de difficulté de trésorerie).
6. La **plateforme d'actions globales** entérinée lors de la Conférence environnementale nous semble particulièrement opportune pour faciliter la mise en œuvre de ce plan national RSE. Pour autant, il reste à en préciser les missions, en lien avec les acteurs concernés.
7. **Le Comité 21 invite enfin l'Etat à renforcer les échanges au sein de la francophonie, en partenariat avec l'IEPF.** Il s'agirait d'un axe formidable d'enrichissement pour nos entreprises françaises : retours d'expérience, veille réglementaire, expérimentations facilitées et encouragées entre les pays membres de la Francophonie sur l'ensemble des enjeux du développement durable (y compris social et sociétal)...

Le Comité 21 est par ailleurs signataire du courrier de réponse collective formulé par la Plateforme RSE. En tant que partie prenante de cette plateforme, nous soutenons bien entendu l'ensemble des recommandations formulées, et plus particulièrement les enjeux spécifiques des TPE/PME, peu mis en avant dans le Plan national proposé.

Enfin, nous tenions à signaler que le Comité 21 n'est pas cité dans le Plan national, malgré son investissement sur la responsabilité sociétale des entreprises mais aussi sur la mise en

œuvre des Agenda 21 des collectivités territoriales et des établissements scolaires. Son rôle de réseau est pourtant, depuis 1995, fédérateur des initiatives territoriales françaises sur le développement durable¹.

Nous vous prions, Madame la Ministre, de bien vouloir agréer l'expression de notre très haute considération.

Gilles Berhault

Président

Contacts : Antoine Charlot, directeur général adjoint /Isabelle Boudard, responsable RSE

¹ Le Comité 21 rassemble près de 500 adhérents : 120 entreprises, 180 collectivités territoriales, près de 100 associations. De nombreux travaux témoignent de notre engagement en RSE : le Guide pratique du marketing durable et l'ouvrage Du quartier à la ville durable ; les Notes 21 sur le reporting, sur les PME et l'achat durable, sur la concertation avec les parties prenantes, de nombreuses fiche repère (compensation carbone, dialogue parties prenante, bien être au travail, senior...), des formations (mécénat et RSE) ainsi que ses activités de concertation avec les parties prenantes (Sanofi, Mc Donald's pour les plus récentes : <http://www.comite21.org/nos-actions/economie-responsable/axes-travail/concertation/index.html>)